



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 09 avril 2020

Objet : Demande de convocation d'un comité technique dématérialisé

Monsieur le Président du comité technique de la Mairie de la Ville de Nice
Monsieur le Président du comité technique de la Métropole Nice Côte d'Azur
Monsieur le Président du comité technique du CCAS de la Ville de Nice

Depuis début mars, et plus particulièrement depuis le 16 mars, la pandémie liée au Covid 19 a conduit le gouvernement à instaurer des mesures particulières, notamment dans le cadre du travail.

Bien sûr, ces mesures ont été répercutées dans nos trois entités.

Vous-même, en tant que maire et président, vous avez donné des instructions pour organiser, notamment, les services prioritaires dans ce nouveau cadre.

Ces mesures ont impliqué des modifications de missions, d'horaires et même d'employeur dans les services prioritaires.

C'est le cas des agents de la Mairie mis à disposition des services du CCAS de la Ville, des horaires modifiés pour la Direction de la Famille et de l'Éducation avec une amplitude de travail augmentée et le lundi de Pâques travaillé, des agents volontaires employés à des missions ne relevant pas de leurs compétences habituelles.

Dans de nombreux services non prioritaires, des agents sont sollicités pour faire des missions d'entretien des installations et de gestion de stocks sans que ceux-ci soient officiellement listés.

Votre administration a tenu régulièrement des points d'information et de discussion avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Ces réunions ad-hoc ne peuvent, cependant, se substituer aux instances représentatives du personnel, telles que définies dans le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Nos élus CGT du personnel regrettent, dans la dernière période, que des décisions soient prises et effectives dans les services, sans qu'ils puissent donner leur avis.

Aussi, en conformité avec l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020, et les recommandations du secrétaire d'État, M. Dussopt, nous vous demandons solennellement la convocation d'un comité technique dématérialisé, afin que les élus du personnel puissent jouer le rôle qui leur a été assigné par les élections professionnelles.

Vous proclamez, en permanence, que notre combat doit être collectif, et donc, vous vous devez de consulter les représentants du personnel.

Nous savons que nous sommes dans un temps particulier, et il est d'autant plus important d'y associer les élus dans les instances représentatives du personnel.

Ces comités techniques devront nous permettre de mettre à plat l'ensemble des décisions prises, et aux représentants du personnel de donner leur avis pour permettre à l'administration, si besoin en est, de les rectifier.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**



Hugues JEFFREDO